

## Compte rendu du conseil d'école du 3 novembre 2020

### PRÉSENTS :

#### Enseignantes :

Christelle EYMANN (mi -temps classe de petite section)

Marion GRONIER (décharge classe de moyenne et grande sections et mi-temps petite section)

Magali HILAIRE (classe de moyenne et grande sections et direction)

#### Conseillers municipaux :

Mme DULAC (mairie des Matelles)

Mme BONNIEU (mairie de Saint Jean de Cuculles)

Mme TERRIEN-ABERGEL (mairie du Triadou)

#### Parents d'élèves élus :

Mme BLITZ-FRAYRET (maman de Emmanuel, petite section)

Mme PRIGENT (maman de Oscar, moyenne section)

Mme ROMESTAND (maman de Albane moyenne section et Ambre grande section)

M. VINCENT (papa de Lou, petite section)

Invitée : Mme GREZE (directrice ALP/ALSH)

Excusé: M. le maire des Matelles Alain Barbe

### Le prochain conseil d'école aura lieu le 2 mars 2021 à 18h, (15/06)

Communication avec les parents : Les parents d'élèves nouvellement élus demandent que l'école diffuse par mail les messages rédigés par les deux listes.

### • **Rentrée 2020**

Compte tenu du contexte sanitaire et du protocole en découlant, Mme Hilaire n'avait pas pu accueillir et faire visiter l'école aux futurs PS au mois de juin. Un temps portes-ouvertes a été organisé le 28 août dans le respect des règles sanitaires, afin que les nouveaux élèves puissent découvrir l'école avant la rentrée.

La rentrée a été plus difficile que d'habitude, compte tenu de l'effectif et que les parents n'entrent pas dans le bâtiment, les séparations ont été plus difficiles chez les petits.

Les représentants des parents d'élèves demandent si les masques "transparents" vont bientôt être fournis aux enseignants de maternelle et personnel ATSEM ?

Mme Hilaire répond que de nouveaux masques enseignants ont été livrés hier, mais il s'agit de

masques en tissu lavables. Les masques "transparents" sont finalement considérés comme des masques inclusifs, uniquement réservés aux élèves malentendants et ULIS. Les parents d'élèves élus souhaiteraient aider l'école maternelle ainsi que les classes de CP de l'école élémentaire à acquérir ce type de masques, car il leur paraît important que les enfants voient les lèvres de leurs enseignants.

❖ Personnel :

### **ENSEIGNANTES :**

- Leslie CHEVE (les lundis et mardis) et Isabelle JOURDAN (les jeudis et vendredis) : classe de petite et moyenne sections.
- Christelle EYMANN (les lundis et mardis) et Marion GRONIER (les jeudis et vendredis) classe de petite section
- Muriel ROCH: classe de moyenne et grande sections
- Magali HILAIRE les lundis, jeudis, et vendredis, déchargée le mardi pour la direction et Marion GRONIER (les mardis) : classe de moyenne et grande sections

### **ATSEM**

- Laure BERGER : classe de moyenne et grande section
- Élisabeth COLMAN : classe de petite et moyenne sections
- Nathalie LACHISE : classe de petite section
- Christelle RENOUT : classe de moyenne et grande sections

En raison de l'effectif très important des PS et du contexte sanitaire, Mme Hilaire avait demandé lors du dernier conseil d'école une aide supplémentaire pour soutenir les ATSEM les matinées...

Mme Dulac répond que du personnel supplémentaire a été mis en place, le matin de 8h à 9h30 pour l'accueil des enfants, à la pause méridienne pour l'aide aux ATSEM et le soir de 16h45 à 17h30 pour la transition école ALP.

En ce qui concerne les remplacements des ATSEM, Mme Hilaire demande à la municipalité d'anticiper les remplacements de ces dernières. Compte tenu du contexte sanitaire et de l'effectif très important cette année, il sera difficile pour le personnel présent de palier aux absences.

La décision de remplacement et le choix du remplaçant(e) sont pris par la responsable du pôle enfance, puis validés par les services de la Mairie. Le remplacement « imprévu » est assuré selon les ressources du personnel en activité sur les écoles, et en cas d'absence de longue durée, un recrutement extérieur sera effectué.

### **GARDERIE, CANTINE**

- La garderie du matin est assurée par Laure BERGER, Pascale BULTE et Nathalie LACHISE.
- La garderie du soir est assurée par Elizabeth COLMAN, Christelle RENOUT et Clotilde RINARDO.
- Laure BERGER, Nathalie LACHISE, Elizabeth COLMAN, Christelle RENOUT, Pascale BULTE assurent la cantine et le temps méridien.
- La préparation des repas est assurée par Alisson PLA et Véronique POQUET.

Mme Hilaire souligne que depuis deux ans la municipalité a complété l'emploi du temps de Pascale BULTE qui est venue en renfort en raison de la forte fréquentation de la garderie du matin et qu'elle assure l'accueil de 8h45 à 8h55 à la porte, indispensable cette année, en raison

de l'effectif et maintenant du plan Vigipirate renforcé.

De même, Alisson PLA assure l'accueil au portail le soir et le midi, Clotilde RINARDO le temps méridien.

### **EFFECTIFS ET RÉPARTITION :**

La répartition des élèves à ce jour est : 29PS, 19PS/11 MS, 18 MS/11 GS et 8MS/21GS.

Toutes communes et tous niveaux confondus, 55 élèves sont nouvellement scolarisés dans l'école. L'effectif est donc à ce jour de 117 élèves.

Cette répartition a été retenue car elle permet aux enseignantes de PS de décroisonner avec les MS l'après-midi, et d'alléger le fonctionnement. Ainsi les MS et les GS sont en effectif allégé les après-midis, appréciable pour tous.

Malheureusement ce fonctionnement ne peut se poursuivre actuellement puisque le nouveau protocole sanitaire impose le non brassage des groupes. L'enseignante de PS alterne donc sur les deux classes de MS/GS.

En raison de cet effectif important, l'équipe enseignante a décidé de maintenir les récréations dédoublées le matin.

Les petits ont ainsi investi la cour plus rapidement.

L'effectif des PS étant très important cette année, le dortoir ne pouvant accueillir que 30 enfants, et la bibliothèque ne permettant pas d'accueillir tous les PS présents, l'organisation a été modifiée. La sieste des PS est finalement organisée entre le dortoir et la salle de motricité côté dortoir. En raison du non brassage des groupes les petits d'une classe sont accueillis dans le dortoir, les petits de l'autre classe dans la salle.

### ***a) Les Activités Pédagogiques Complémentaires :***

Les activités pédagogiques complémentaires représentent 36 heures annualisées par enseignant avec les élèves, s'ajoutant aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement sur le temps scolaire. L'accord préalable de la famille est nécessaire. Elles permettent en groupes restreints : soit d'aider les élèves en difficultés, soit de les accompagner dans leur travail personnel.

Les horaires des APC ont été modifiés cette année en raison du changement d'organisation des services de cantine.

- le lundi : Mme HILAIRE de 13h à 13h30, Mme EYMANN de 16h45 à 17h30
- le mardi (Mmes CHEVE, EYMANN, GRONIER et ROCH) 16h45 à 17h30
- le jeudi de 13h00 à 13h30 (Mmes HILAIRE, GRONIER et JOURDAN), Mme ROCH de 16h45 à 17h30
- le vendredi de 13h à 13h30 (Mmes GRONIER et JOURDAN)

Le temps d'APC est proportionnel au temps de travail de chaque enseignante, et en tant que directrice d'école à 4 classes, Mme HILAIRE est déchargée de la moitié des heures d'APC.

Mme HILAIRE précise que les APC ont débuté le lundi 21 septembre par groupe de 3 à 4 élèves.

### ***b) RASED :***

C'est une équipe composée d'une psychologue scolaire (Katia Bouisson-Lauret), d'un

enseignant chargé de l'aide à dominante rééducative (Pascal Usson), et d'une enseignante chargée de l'aide à dominante pédagogique. Cette dernière n'intervient pas sur la commune des Matelles.

Les enseignants du RASED interviennent toujours auprès des enfants avec l'accord des parents.

La semaine de la rentrée scolaire, Pascal Usson était présent, dans un premier temps, pour accueillir les parents des élèves de petite section et dans un deuxième temps il est resté dans la classe de petite section en soutien des enseignantes.

Au cours de la première période, M. Usson est intervenu auprès des moyens pour un atelier carton. Cet atelier, réalisé en petits groupes, a pour objectifs de permettre à chaque élève de décider par lui-même en toute sécurité, d'exprimer ses ressentis, et de jouer avec l'autre.

En raison du nouveau protocole sanitaire, cet atelier n'est plus possible.

### ***c) Carnet de suivi :***

Mise en place de ce carnet depuis la rentrée 2016 qui illustre les programmes de 2015 et l'évaluation positive.

L'équipe enseignante a fait le choix du format numérique pour pouvoir mettre des photos et des pistes audio. Il est diffusé via l'ENT (espace numérique de travail).

L'équipe enseignante remercie la municipalité pour la reconduction à l'abonnement à l'Espace Numérique de Travail.

Les parents qui n'ont pas accès à internet auront la possibilité de le consulter à l'école et de l'obtenir au format papier en noir et blanc.

Habituellement, deux rencontres annuelles avec les parents sont prévues pour parler de la scolarité de leur enfant. Les membres du conseil évoquent des rencontres en visio cette année pour limiter les contacts.

Cette année, Mme Eymann est à l'initiative de la création du blog de l'école avec les MS qu'elle accueille en décrochage. Les dictées à l'adulte des MS de l'école y sont notées. Toute l'école reçoit une notification lorsqu'un article est créé.

### ***d) Médiathèque municipale :***

Il était prévu que les moyens et les grands de l'école se rendent à la médiathèque les vendredis une semaine sur deux et que les petits reçoivent la visite de la bibliothécaire en début de matinée après les vacances. La médiathèque étant fermée au public suite à la décision de confinement, cette activité est pour l'instant suspendue. Les bibliothécaires pourront préparer des sélections de livres pour les classes.

### ***e) Garderie/ Cantine :***

#### Cantine :

Les travaux d'agrandissement effectués cet été permettent de créer un espace dédié aux enfants de la maternelle.

Cette création a permis la mise en place d'un seul service, tous les enfants mangent à midi.

L'organisation du personnel est simplifiée, et permet à deux ATSEM d'être en pause en même temps, ce qui représente un vrai bénéfice pour les enfants et le personnel.

En moyenne 95 enfants de la maternelle fréquentent la cantine. Ils sont accueillis sur le même créneau horaire que les deux classes de CP ce qui permet à ces derniers d'échanger avec leurs camarades de l'année passée.

En cette période bien particulière, le « brassage des groupes » doit être évité. Le restaurant scolaire a donc été réorganisé en espaces réservés à chaque classe, avec une distance minimum d'un mètre entre chaque groupe. Cette organisation, permet d'accueillir moins d'enfants au même moment, soit en moyenne 65. Nous souhaitons assurer la continuité de ce service, non obligatoire, et avons donc demandé la collaboration des familles. Nous avons tout de même accueilli 76 enfants, mais l'organisation a été beaucoup plus difficile, que ce soit pour les enfants et le personnel.

Pour la garderie, les mêmes horaires qu'au mois de mai sont appliqués. C'est le même personnel qui assure l'accueil des enfants et le nettoyage exigé sur la journée par le dernier protocole.

Pour les situations particulières, se rapprocher de Mme GREZE ([alsh@mairiedesmatelles.fr](mailto:alsh@mairiedesmatelles.fr)).

Les représentants des parents d'élèves souhaitent avoir un retour de la mairie sur le questionnaire distribué aux parents.

Le questionnaire « restauration » a été diffusé fin septembre et le groupe de travail a pu traiter 215 questionnaires (retour 67.5%). Les membres de la commission remercient les parents d'élèves de leur participation. Une présentation des résultats sera faite au prochain conseil municipal puis communiquée aux familles par un compte rendu diffusé aux représentants de parents d'élèves membres du groupe de travail et publié sur le site de la commune.

## **Règlement intérieur**

Notre règlement est calqué sur le règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques, et adapté à l'école maternelle des Matelles.

Le règlement intérieur de l'école définit les règles qui régissent la vie quotidienne dans l'école. Chaque adulte doit pouvoir s'y référer pour légitimer son autorité, en privilégiant la responsabilité et l'engagement de chacun. Il donne un fondement aux décisions que le directeur peut-être amené à prendre. Le règlement intérieur est un texte normatif qui doit respecter le principe de la hiérarchie des normes et à ce titre être conforme aux textes internationaux ratifiés par la France ainsi qu'aux dispositions constitutionnelles, législatives et réglementaires en vigueur.

Cette année, le seul changement sera la modification des horaires d'APC sur la pause méridienne. Les quelques modifications l'an dernier étaient :

- ✓ L'obligation d'instruction à partir de trois ans dans le cadre de la loi de l'école pour la confiance ;
- ✓ Décret du 2 août 2019 qui permet un aménagement du temps pour les PS ;
- ✓ Sorties possibles à 11h55 et 16h45 uniquement
- ✓ Elections des parents d'élèves : Le vote se fait dorénavant uniquement par correspondance.

Pas de modifications du règlement en raison de la situation actuelle. En effet les protocoles sanitaires des écoles dans le contexte COVID-19 étant des guides élaborés en fonction du

contexte sanitaire.

### **Le règlement intérieur est voté à l'unanimité.**

Il sera communiqué aux parents par mail ou sous format papier, s'ils en font la demande, et sera consultable sur le site de la mairie. Il sera remis à chaque famille un coupon où celle-ci s'engage à avoir pris connaissance et à accepter le présent règlement.

#### **a) *Plan Particulier de Mise en Sûreté :***

Le PPMS face aux risques majeurs est un outil incontournable dans la préparation et gestion de crise. Il y a maintenant deux PPMS distincts.

L'un consacré aux risques majeurs naturels ou industriels, l'autre aux menaces majeures.

#### Rappel des consignes en cas d'alerte climatique :

Il est primordial que les parents sachent qu'en cas d'alerte orange ou rouge décidée par le Préfet, tout sera mis en œuvre pour assurer la mise en sûreté des élèves et des adultes et qu'ils doivent strictement respecter les consignes de sécurité diffusées.

- Si la décision est prise d'anticiper la sortie des élèves, seules les personnes titulaires de l'autorité parentale ou toutes personnes autorisées par écrit (fiche rouge) par les personnes titulaires sont habilitées à récupérer les élèves à l'école.
- Rester à l'écoute des consignes émanant du préfet en écoutant France Bleu Hérault qui relaie les messages de crise en cas d'alerte.
- Les établissements ne sont fermés que sur ordre du préfet ou du maire.
- Tant qu'il subsiste des élèves dans l'établissement et quelle que soit la décision prise, les enseignants doivent rester à leur poste, assurer la sécurité des élèves et la mise en œuvre du PPMS. Au-delà des heures de cours il appartient aux directeurs d'école d'organiser avec l'ensemble des personnels, l'encadrement des élèves présents.

Cette année encore, il a été demandé aux directeurs et à une autre personne référente de transmettre leur numéro de téléphone portable afin de recevoir les directives au plus vite.

Un exercice d'évacuation a eu lieu le 28/09 en présence de la policière municipale.

Les attentats récents mettent en évidence l'impérieuse nécessité d'une mobilisation de l'ensemble des acteurs. La posture Vigipirate et les mesures relatives au renforcement des mesures de sécurité et de gestion de crise applicables dans les écoles restent, plus que jamais d'actualité. Le plan Vigipirate a été activé au niveau « urgence attentat », ce qui implique un renforcement de la surveillance des accès aux bâtiments.

- Contrôles visuels et aléatoires des sacs
- Vérification de l'identité des personnes étrangères à l'école
- Encadrer strictement toute initiative même si elles vont dans le bon sens visant à des actions lors des flux d'entrée et de sortie et éviter des attroupements.
- Contacter le correspondant police/gendarmerie mis en place localement, en particulier aux abords des écoles.

Cela doit être également l'occasion de vérifier l'application et la connaissance du PPMS « attentat-intrusion » et en particulier du dispositif d'alerte interne et externe, de préciser le « qui fait quoi ». La chaîne d'alerte doit être connue de tous.

Un exercice de confinement a été réalisé le 9/10.

Se pose la question d'une alerte intrusion différente de l'alerte incendie :

La municipalité a étudié une solution commune aux deux écoles, et à l'ensemble des bâtiments. Le devis pour un système de double lumineux qui avertit les deux écoles et la Tribu a été signé. Avec ce système, il est possible de déclencher l'alerte en différents points des bâtiments.

### ***b) Sécurité aux abords de l'école :***

Les parents soulèvent le problème de la sécurité des enfants qui prennent le bus. Ils sont nombreux et un seul accompagnateur est présent.

Selon la policière ce n'est pas une zone d'insécurité pour les enfants, mais plutôt un manque de respect des adultes qui coupent le passage des enfants.

Mme Abergel annonce que la mise en place d'un deuxième bus est à l'étude.

Chemin piéton menant à l'école :

Par ailleurs les parents d'élèves élus déplorent que beaucoup de parents n'empruntent pas le chemin piéton menant à l'école, ce qui pourrait poser des problèmes de sécurité.

Le conseil note que ce chemin reste étroit et ne permet pas de se croiser en respectant les distances de sécurité liées au COVID. Au terme de cette période bien particulière, les règles seront rappelées.

Ils évoquent également que le parking est engorgé et demandent s'il serait possible d'échelonner des horaires de sortie de l'école élémentaire. Mme Hilaire répond que les horaires sont déjà décalés.

### **❖ Travaux et matériel,**

- Les travaux de modification du restaurant scolaire réalisés cet été.
- Suite aux demandes d'alerte intrusion : la commande d'un système de boîtiers lumineux configurés en « silencieux » a été réalisée début octobre par la municipalité. Dès réception, l'installation sera programmée. Il faudra prévoir un temps de concertation avec tout le personnel.
- Le sol des toilettes a été traité une nouvelle fois, il est moins glissant. Il faudra surveiller l'évolution dans le temps.

### **❖ Projets et activités pour l'année**

Le futur projet d'école sera présenté et voté lors du second conseil d'école.

- La semaine avant les vacances, les classes ont participé à des activités sur le thème des 5 sens.

A cette occasion, des intervenants locaux (maman et grand-père d'élèves) ont été sollicités pour leur savoir faire sur le thème de l'apiculture.

Les élèves sont sortis aux abords de l'école pour observer les différents insectes, distinguer les différents insectes, et voir les abeilles butiner. Le jeudi les apiculteurs ont apporté une ruche pédagogique à l'école et ont illustré leurs propos par des images projetées.

Enfin la semaine s'est terminée par une incontournable dégustation de 4 miels différents : Châtaigner, garrigue, tilleul et lavande.

L'équipe enseignante remercie chaleureusement Mme CANAC et M. DELON qui ont contribué à faire vivre bénévolement cette semaine à thème.

Par ailleurs mardi 13 octobre, l'école a accueilli 3 musiciens de l'Orchestre National de Montpellier. Les enfants ont découvert le cor, la flûte traversière et le vibraphone, à travers le conte "Le vaillant petit tailleur", ponctué d'intermèdes musicaux.

Cette action devrait être reconduite avec de nouveaux instruments lorsque le contexte sanitaire le permettra.

Ces actions sont toujours des moments très conviviaux, appréciés des enfants.

- Spectacle à l'école au mois de décembre...en suspend avec la Compagnie des Contes étoilés spectacle autour de l'environnement pour en prendre soin.
- Sortie à la Maison des Consuls annulée.
- Le projet avec Delphine BALAS devrait être reconduit cette année : participer au concours Livre'en tête. Cette dernière viendrait présenter un album par semaine avec un petit projet associé durant la période 3, chaque enfant doit voter pour un album.
- Les 4 classes sont inscrites au projet ARBOEBIO, un projet à la croisée des sciences et des arts afin de mettre à l'honneur la biodiversité. Chaque classe adoptera un arbre de proximité, et créera un arbre imaginaire en intégrant les caractéristiques de l'arbre adopté.
- L'école a également pris contact avec l'association des Ecologistes de l'Euzières afin d'illustrer le volet 4 du projet d'école : Valoriser l'engagement de tous (élèves, communauté éducative...) vers l'éco-responsabilité.  
L'idée est de se saisir du dehors pour faire des actions en lien avec les programmes.  
Il faudrait trouver un terrain proche de l'école et passer une convention avec le propriétaire.
- L'école a sollicité l'offre pour les 2 classes "Un petit tour à la Dinette" dans le catalogue des offres culturelles proposées par la Communauté des Communes. Dans le cadre de son festival jeune public au Causse de la Selle, l'association Bouillon Cube propose de venir assister à un spectacle à la Grange, de rencontrer les artistes et de partager un atelier de pratique artistique. Les deux classes de PS et PS/MS ont eu un retour positif à nouveau cette année. L'année passée, cette action n'avait pu être menée. L'école devra financer 100 euros par classe pour l'intervention et le transport.
- Les MS/GS ont sollicité l'offre Réalité Terre, non retenue.
- Les GS iront à la piscine de Saint Mathieu de Trévières du 7 au 22/06/20201 de 14h05 à 15h15. (40 min dans l'eau) pour les élèves de GS des Mmes HILAIRE /GRONIER et ROCH

Fin de la réunion à 20h20

Mme HILAIRE

